

**Bureau Syndical reconvoqué du
20 décembre 2023**

DELIBERATION N° 2023 12 099
**Autorisation de signature de l'avenant au marché 2022-050 relatif aux
assurances statutaires**

Nombre de membres 27			<p>Le quorum n'ayant pas été atteint lors de sa séance du quatorze décembre deux mille vingt-trois, une nouvelle convocation du bureau syndical a été faite le quinze décembre deux mille vingt-trois en vertu de l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre, à treize heures, le Bureau Syndical s'est réuni dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur Don-Georges GIANNI, Président de séance.</p> <p>Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance.</p> <p>S'agissant d'une re convocation, le Bureau peut valablement délibérer.</p>
En exercice	Présents	Votants	
26	2	2	
Présents : GIANNI Don-Georges et POLI Xavier.			
Pouvoirs :			
Absents : FERRANDI Etienne, MATTEI Jean-François, MARCHETTI François-Marie, MICHELETTI Vincent, MARIOTTI Marie-Thérèse, GIFFON Jean-Baptiste, GIORDANI Jean-Pierre, BERNARDI François, SOTTY Marie-Laurence, MARCHETTI Etienne, LACOMBE Xavier, NEGRONI Jérôme, SAVELLI Pierre, POZZO DI BORGIO Louis, BRUZI Benoît, , BONARDI Jean-Paul, MARCANGELI Laurent, LEONARDI Jean-Charles, PELLEGRINI Leslie, VIVONI Ange-Pierre, CICCADA Vincent, GRAZIANI Frédéric, MAURIZI Pancrace et GUIDONI Pierre.			
Certifié exécutoire,			
après transmission en Préfecture le : 22/12/2023 et de la publication de l'acte le: 22/12/2023			
			 <p>Pour le Président, par délégation, Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

Le Président expose,

Le marché d'assurances statutaires a été conclu sur la base d'un taux de couverture de 7,79 % appliqué sur la base de la masse salariale

Compte-tenu de l'augmentation consécutive de la sinistralité modifiant le rapport sinistre/cotisation, le groupement SOFAXIS/SOFCAP, titulaire du marché a soumis un avenant majorant sensiblement ce taux le portant 9,58% soit une cotisation estimative de 2024 de 272 860,41€ HT.

La commission d'appel d'offres a donné un avis favorable à la signature de ce projet d'avenant le 14 décembre 2023.

Il est demandé aux membres du Bureau syndical de bien vouloir autoriser le Président du Syvadec ou son représentant à signer, l'avenant n°1 avec le titulaire du marché de prestations d'assurance statutaire.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré :

Vu les articles L.5111-1-1et L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-12-098 du 16 décembre 2020 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Vu la délibération n°2022-05-025 du 20 mai 2022 portant élection de la commission d'appels d'offres,

Considérant l'avis émis par la commission d'appel d'offres du 14 décembre 2023,

Considérant l'intérêt pour le SYVADEC de conclure ce marché,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. Don-Georges GIANNI, Président,

A l'unanimité :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président du Syvadec ou son représentant à signer l'avenant avec le titulaire du marché de prestations d'assurance statutaire,
- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires votés

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Don Georges GIANNI

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son

Accusé de réception en préfecture
025721000327-20231220/20231220-DE
Date de télétransmission : 22/12/2023
Date de réception préfecture : 22/12/2023